

## DES PRÊTRES-ADORATEURS

donné pour le soulagement et la délivrance de nos frères, et, nous rappelant l'amour privilégié qu'il conserve toujours pour les âmes sacerdotales, répondons aux désirs de son Cœur en offrant en leur faveur les divins Mystères.

Et, ne l'oublions pas au pied du Tabernacle : c'est une grâce de choix que Jésus-Eucharistie nous a faite en nous permettant de nous associer à ces milliers de Prêtres-Adorateurs, qui, unis par le même service et le même amour du Sacrement de la résurrection et de la vie, partagent ici-bas et au delà de la mort leurs mérites, leurs prières, leurs indulgences, et leurs sacrifices. Qu'il est doux de penser que nous soulageons nos confrères défunts en célébrant la sainte Messe pour eux, en offrant nos adorations à leur intention ; mais qu'il est consolant aussi de compter qu'après notre mort des milliers de confrères nous rendront les mêmes services et hâteront par leurs suffrages réunis l'heure de notre éternelle action de grâces !...

### III. — Réparation.

A la sinistre lueur des flammes du Purgatoire, à la méditation des souffrances qui dévorent les pauvres âmes qui y sont tombées, concevons aux pieds de Jésus-Eucharistie une grande horreur du péché véniel, une crainte salutaire des jugements éternels, une tendre compassion pour nos confrères défunts et un zèle ardent pour notre sanctification et la réparation de nos péchés passés.

Pensons-y bien : c'est pour des fautes légères, des manquements que nous avons peut-être le malheur d'appeler des bagatelles, que nos frères souffrent dans le feu vengeur et sont retenus loin de la vue de Dieu. Sainte Catherine de Gênes raconte, dans des révélations aussi vénérables qu'instructives, qu'un évêque mort en odeur de sainteté fut détenu douze ans en Purgatoire pour une gêneflexion mal faite ; que des religieux ont été condamnés à de longues années dans les flammes pour des distractions volontaires durant le saint Office ; que le purgatoire des prêtres et des religieux est de beaucoup plus rigoureux que celui des simples fidèles. Ces témoignages, appuyés par les écrits et les visions de plusieurs saints canonisés, ne sont-ils pas de nature à nous faire trembler et à nous faire répéter avec le Prophète : *Quis non timebit te, o Rex gentium ?... Si iniquitates observaveris, Domine, quis sustinebit ?* Ah ! méditons devant Notre-Seigneur, si miséricordieux dans le Très Saint Sacrement, cette parole de saint Jérôme : "*Non leve est Deum in exiguo contemnere,*" et ce grave avertissement de saint Bernard : "*Nemo dicat in corde suo : Levia sunt ista ; non curo corrigere ; non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis ; hæc est enim, dilectissimi, impœnitentia ; hæc est blasphemia in Spiritum Sanctum.*"

Hélas ! n'est-ce pas pour n'y avoir pas assez pensé que tant de prêtres, réputés fervents d'ailleurs, gémissent aujourd'hui dans le